

Le 29 août 2022

Réf. DI – AM – APE – 2022-2023/005 – Restaurant scolaire

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Le restaurant scolaire offre plusieurs propositions de repas à des prix démocratiques :

1. Un repas complet (*potage, plat, dessert*) au prix de 3,50 € ;
2. Un grand snack chaud (*boisson comprise + fruit du jour*) au prix de 3,50 € ;
3. Un petit snack ou sandwiches divers au prix de 2,50 € ;
4. Un potage à volonté au prix de 0,50 €.

Notre « *Chef* » affiche les menus périodiquement et met un point d'honneur à respecter les normes sanitaires et diététiques.

En cas d'**intolérance alimentaire** particulière, ne manquez pas de le signaler par écrit au plus vite à Monsieur le Proviseur.

Courant du mois de septembre, chaque élève recevra un badge personnel qui devra être alimenté via notre plateforme numérique ou via la borne de paiement située dans le hall d'entrée principal.

L'élève pourra alors payer son repas aux caisses électroniques installées dans le restaurant scolaire.

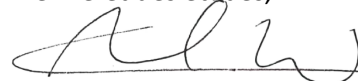
Les élèves peuvent également consommer leur propre pique-nique (*tartines*). À ce niveau, nous vous recommandons d'user de contenants respectueux de l'environnement et de la bonne santé de vos enfants.

Notez que **les repas chauds ne seront servis qu'à partir du lundi 12 septembre 2022.**

Attention : Il n'est pas permis de sortir de l'école pour les élèves du 1^{er} degré et de 3^e année secondaire durant le temps de midi et pour tout élève qui fréquente le restaurant scolaire.

Les élèves inscrits se présenteront au restaurant munis de leur journal de classe et recevront un cachet "Repas" attestant de leur présence au réfectoire et permettant aux parents d'exercer un contrôle. Un élève qui n'a pas son cachet est considéré comme absent au repas et est susceptible d'être sanctionné.

Le Préfet des études,



A. MELLOULI